

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/29C

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	35
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	34		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés : Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : François BONNEAU

Date de convocation : 10 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Le Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon a en charge l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma. Il est la seule autorité compétente pour autoriser tout projet d'extension du territoire urbanisé des communes.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de 65 délégués dont 8 représentants la communauté de communes Sud Roussillon.

Il appartient au Conseil de désigner en son sein ses représentants, soit 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Membres Titulaires	- Christophe MANAS	Membres Suppléants	- Valérie LISSARRE
	- Patrick BRUZI		- Frédéric BERLIAT
	- Thierry DEL POSO		- Nathalie PINEAU
	- François BONNEAU		- Pierre ROGE
	- Jean ROMEO		- Thierry LOPEZ
	- Louis SALA		- Eliane BERDAGUER
	- Jean-Jacques THIBAUT		- Thierry SOLDÀ
	- Jean-André MAGDALOU		- Alain FERNANDEZ

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 35 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200617-2020-06-29C-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020